



Enseignante pour cours de soutien à domicile

Par **Visiteur**, le **15/10/2021 à 11:07**

Bonjour,rnrnPour me faire un peu d'argent, je me suis engagée à travailler avec la collobaration d'une société de soutien scolaire réputée. Je viens de m'apercevoir que je dois m'être fait abuser :rnrn1- je n'ai aucun remboursement de transport même si je dépasse les 5 zones,rnrn2- Aucune fiche de paie, sauf le décompte des coupons saisie sur le compte enseignant,rnrn3. Pas de contrat de travail précis,rnrndonc impossible de prouver que je travaille et surtout aucune trace de declaration aupres de la caisse de retraite. Je ne comprends pas que personne n'a eu ce problème avant ? Je suis peut-être jeune 16 ans mais cela n'est pas gentil de vouloir me berner.rnrnMerci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **15/10/2021 à 14:47**

Bonjour,rnrnEn fait, vous n'êtes pas enseignant puisque, vu votre âge, vous n'avez pas passé le concours du professorat. A 16 ans, étant mineure, pour vous inscrire auprès d'une entreprise, il vous faut l'accord écrit de vos parents. Avez-vous cet accord ?rnrnLes enseignants doivent, pour s'inscrire au concours, être titulaire de diplômes d'études supérieures, niveau Maitrise ou Master soit BAC + 4.

Par **Visiteur**, le **15/10/2021 à 15:07**

Bjr, j'ai l'autorisation de mes parents .rnrnEst ce que vous pouvez répondre à la mes questions ?rnrnrnrnmerci

Par **Tisuisse**, le **15/10/2021** à **15:14**

A votre âge, vous n'êtes pas autorisé à travailler dans cette branche, vous n'avez pas les diplômes requis, donc aucun droit.

Par **nihilscio**, le **15/10/2021** à **15:53**

Bonjour,
Je ne sais pas ce qu'est *le décompte des coupons saisie sur le compte enseignant*.
Est-ce du travail salarié ou du bénévolat ?